



Amende contestee, Pas de réponse OMP, saisi huissier pourquoi?

Par **gaucher**, le **28/04/2008** à **15:13**

Bonjour,rrnrnJ'ai été verbalisé dans le Val d'Oise en date du 19.01.2008 au motif de chevauchement de ligne continue blanche. Je n'ai pas reconnu l'infraction et j'ai signé le TA.rrnrnEn date du 24.01.2008, j'ai écrit une lettre à Monsieur l'OMP du VAL D'OISE, contestant l'infraction. Courrier que j'ai accompagné du TIMBRE AMENDE.rrnrnJe n'avais jamais reçu de nouvelles. Ai je obtenu ou non l'indulgence?rrnrnMais en date du 15.03.2008, pour cette même infraction, je reçois un courrier d'un huissier du VAL D'OISE me mettant en demeure de lui verser la somme de 431 Euros.rrnrnJe pensais qu'avant que l'OMP saisi un Huissier, il devait me répondre pour m'envoyer une majoration si je n'avais pas payé dans les délais de 45 jours.rrnrnHors je n'ai ni eu de réponse alors que j'ai saisi l'OMP dans les délais impartis des 45 jours et je n'ai pas reçu de majoration avant saisi huissier.rrnrnQue faire quant à présent? Puis je saisir le Tribunal de Police?